RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00024
Numéro SIREN : 321 175 747
Nom ou dénomination : FOGEX

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001635

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret : 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

DECISION N°5



AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS – PIERRE-BENITE

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Bruno Nicolas-Vullierme

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

SASU FOGEX

644 Rue des Grandes Teppes

71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024
DECISION N°5

A l'Associé unique de la société **FOGEX**,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résulte de la fusion par absorption de la société FX Holding par la société FOGEX, imposant l'annulation des actions FOGEX auto-détenues.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-213 du code de commerce, de ses propres actions, reçues dans le cadre de l'opération de fusion soumise à la 1ère décision de l'Associé unique, et sous réserve de l'adoption des 1ère et 2ème décisions.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises dans les conditions prévues à l'article L.225-213 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 604 200 euros à 320 400 euros.

Fait à Oullins – Pierre-Bénite,
Le 11 juin 2024

SAS AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes

Sébastien BELMONT

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE